

MAIRIE DE COSTAROS
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° A_2025_09 : Arrêté fermeture du site de l'Étang du Pêchay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique ;

VU les pouvoirs de police administrative générale dévolus au maire pour garantir la sécurité et la salubrité publiques ;

CONSIDÉRANT la situation constatée à l'étang du Pêchay, situé sur le territoire communal de Costaros, marquée par une mortalité piscicole exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT que la décomposition avancée des cadavres de poissons est de nature à générer des nuisances olfactives et des risques sanitaires pour les personnes fréquentant le site ;

CONSIDÉRANT que ces circonstances rendent l'accès au site dangereux pour la santé publique et justifient une mesure préventive d'interdiction en application du principe de précaution ;

ARRÊTÉ

À compter de la date de signature du présent arrêté, l'accès au site de l'Étang du Pêchay, situé sur le territoire de la commune de Costaros, est strictement interdit au public jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure s'applique à l'ensemble du périmètre de l'étang, y compris les berges, chemins d'accès, et toutes les zones de promenade ou de loisir alentour.

La présente interdiction est motivée par des raisons impérieuses de sécurité et de salubrité publiques, au vu de la mortalité piscicole exceptionnelle.

Le non-respect de cette interdiction pourra faire l'objet de verbalisations conformément aux dispositions prévues par le Code pénal et les textes en vigueur.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, communiqué aux services concernés (gendarmerie, pompiers, service environnement) et publié sur les supports d'information municipaux.

Le présent arrêté pourra être modifié ou levé en fonction de l'évolution de la situation environnementale et sanitaire de l'étang.

A Costaros, le 3 juillet 2025
Par délégation du Maire,
L'Adjoint, Mr Patrice BERNARD

